



MMA aux côtés de ses assurés professionnels touchés par la crise sanitaire

Depuis le début de la crise sanitaire COVID-19, MMA a engagé 265 millions d'euros pour soutenir les professionnels et petites entreprises. Ces fonds ont apporté une aide concrète aux assurés :

- **230 millions d'euros** ont été consacrés à une indemnité de crise sanitaire comprise entre 1 500 à 10 000 euros par assuré. Cette aide a concerné 63 000 assurés professionnels et petites entreprises les plus durement touchés par la crise, et cela en dehors de tout engagement contractuel, dans un esprit d'entraide et de solidarité mutualiste.
- **Plus de 10 millions d'euros** ont été remboursés à 50 000 clients professionnels et TPE contraints de fermer par décret, ce qui représente en moyenne deux mois de cotisations d'assurance multirisque professionnelle.
- MMA a contribué à hauteur de **16 millions d'euros** au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des entreprises, des indépendants et des entrepreneurs.
- Avec **7 millions d'euros** engagés à ce jour, MMA a également soutenu financièrement ses prestataires les plus touchés.

MMA, marque du groupe Covéa, s'inscrit dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales décidées le 7 décembre dernier. Ainsi, tous les assurés MMA des secteurs de l'hôtellerie, des cafés et de la restauration, du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel, détenteurs d'un contrat multirisque professionnel, responsabilité civile ou dommages aux biens, bénéficieront de ces nouvelles mesures en 2021 :

- Aucune augmentation de cotisation sur les contrats multirisques professionnels.
- Maintien des garanties pour les assurés professionnels rencontrant des difficultés de paiement et suspension des mises en demeure dans les situations de non-paiement au premier trimestre 2021.
- Accès gratuit à une couverture d'assistance pour les chefs d'entreprise atteints par la COVID-19, ainsi qu'à leurs salariés (soutien psychologique et en cas d'hospitalisation en soins intensifs, une indemnité de convalescence de 3 000 euros et des services à domicile).

« Depuis le début de la crise, MMA a proposé à ses assurés professionnels des actions concrètes, rapidement applicables et adaptées à la réalité du terrain. Avec l'application de ces nouvelles mesures nous sommes toujours présents aux côtés de nos assurés. A ce jour, MMA a consacré 265 millions d'euros pour aider les professionnels et entreprises les plus touchés et nos équipes, agents et collaborateurs, sont plus que jamais mobilisées. » précise Didier Bazzocchi, Directeur général MMA.

A propos de MMA

Marque du groupe Covéa et assureur multi-spécialiste, MMA s'adresse à la fois aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers. MMA est le 2ème acteur sur le marché pros et entreprises en France et le 3ème réseau d'agents généraux, avec plus de 1600 agences. MMA assure plus de 3 millions de sociétaires et clients.

Contacts presse
presse@covea.fr



<https://www.mma.fr/> - [Twitter](#)